

entraîner et il a dû être victime aujourd'hui de certaines influences qui n'ont pas l'habitude de la faire dévier de la ligne droite.

J'ai rendu hommage au président et au vice-président du comité pour certaines choses qu'on a dites aujourd'hui et qu'on avait déjà laissé entendre; puisqu'il s'agit de l'exposé final, avant le vote, j'aimerais dire maintenant que, non seulement nous avons raison d'être reconnaissants envers les membres du comité, mais que nous tous, membres de la Chambre, et toute la population, avons le devoir de reconnaître les services rendus au Canada et à la Colombie-Britannique par nos fonctionnaires depuis bien longtemps, car cela fait une vingtaine d'années que la population du Canada est aux prises avec cette question, d'une façon ou d'une autre.

En songeant au dévouement de certains fonctionnaires que j'ai vus à l'œuvre, je manquerais à mon devoir si je ne rendais pas immédiatement hommage à ceux qui ont tant fait, dans le passé, pour nous permettre, à nous, les législateurs, de nous former une opinion sur ce point. Je suis certain que les membres de l'opposition qui ont formé le dernier gouvernement reconnaîtront avec moi que nous avons bien raison d'être fiers de nos fonctionnaires et particulièrement des membres de la fonction publique qui ont conseillé notre gouvernement et l'ancien gouvernement au cours de leurs études sur cette question. Comme certains noms ont été mentionnés aujourd'hui, je tiens à dire que notre pays a une dette de gratitude envers le greffier du Conseil privé, M. Gordon Robertson, ancien sous-ministre du Nord canadien, M. Gordon MacNabb du ministère du Nord canadien et des Ressources nationales, un des plus brillants ingénieurs du pays, j'en suis sûr, et qui fit une telle impression sur tous les membres du comité, M. Ed Ritchie, sous-secrétaire adjoint, chargé de la Division économique du ministère des Affaires extérieures, M. Olson du ministère de la Justice, M. Parkinson du ministère des Finances et M. Kingston, de la Division juridique des Affaires extérieures.

Même s'il n'était pas de la partie, il y a un jeune ingénieur canadien très brillant de la Colombie-Britannique, M. William Chin, fils d'un Chinois, qui a consacré dix ans de labeur à ce projet. Tels sont les hommes qui ont bien mérité notre gratitude. J'ai mentionné leur nom uniquement parce qu'au cours du débat, je le dis à regret, on a laissé entendre qu'il y avait eu incompétence. A mon avis, c'est très injuste, car le Canada n'a jamais été servi par des gens plus compétents que par ces personnes dont j'ai cité les noms

et auxquels il faut ajouter ceux d'un ou deux autres fonctionnaires. Ces éloges s'appliquent aussi à certains ingénieurs du gouvernement de la Colombie-Britannique qui se sont beaucoup occupés des négociations, longtemps avant que j'aie à m'y intéresser moi-même.

Or, monsieur l'Orateur, je n'ai pas l'intention de réfuter tous les arguments invoqués au cours du débat. Comme l'a signalé à la Chambre l'honorable député de Brandon-Souris (M. Dinsdale), les témoignages couvrent 1,500 pages. Ils traitent de tous les aspects qui ont été débattus hier et aujourd'hui et de bien d'autres encore. Je crois que nous avons répondu à toutes les questions soulevées aujourd'hui, ainsi qu'à celles qui l'ont déjà été et, d'après la plupart des membres du comité, nous y avons répondu de façon appropriée.

On ne peut pas espérer obtenir l'unanimité sur un problème aussi compliqué et si important que celui-là. Mais je crois qu'après l'examen approfondi qui a été effectué, il faut au moins être disposé à reconnaître que l'opinion de la majorité est aussi respectable que celle du groupe minoritaire qui n'est pas d'accord. Ce n'est pas le point de vue adopté par certains de ceux qui ont formulé des critiques au sujet du traité et du protocole. Les arguments invoqués contre le traité et le protocole durant cette partie du débat n'ont pas été, dans la plupart des cas, ceux qui avaient été invoqués lorsque la Chambre a d'abord été saisie de la question le 3 mars dernier.

L'honorable député de Burnaby-Coquitlam (M. Douglas) a dit que les députés de ce côté-ci n'ont pas participé au débat et il a cherché à laisser entendre que les députés ministériels ne s'intéressaient pas à la question. Mon honorable ami sait très bien que ce n'est pas exact. Il se souvient qu'au cours du débat le 3 mars, j'ai fait une déclaration détaillée et un partisan de mon honorable ami m'a reproché d'avoir parlé trop longtemps. Nombre d'honorables députés, dont les interventions aujourd'hui manifestaient leur enthousiasme, même s'ils ne se rendaient pas toujours parfaitement compte de la manière de régler les choses, ont participé à cette discussion et se sont dépensés énormément au comité.

Certains membres de l'opposition officielle n'ont pas participé à ce débat, mais à celui qui a eu lieu la première fois où la Chambre a été saisie de cette affaire. Certains se sont dépensés sans compter au comité. Un ou deux d'entre eux qui siègent en face de moi dans l'opposition officielle n'ont pas participé à ce débat mais se sont acquittés diligemment des